Enfant de 6 à 12 ans

MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Année 2021 – 2022

Nom & Prénom de l'enfant : ……

DOSSIER D'INSCRIPTION MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Année 2021 -2022

INSCRIPTION MERCREDIS RÉCRÉATIFS

À RENDRE RAPIDEMENT,
vous devez compléter ce dossier et le déposer pendant les horaires d'ouverture en Mairie :

11 rue de la Pierre Laye
02200 Pernant
Horaires :
Lundi de 14H30 à 18H00
Mardi de 10H00 à 12H00
Mercredi et Jeudi de 14H30 à 17h30
Vendredi de 10H00 à 12H00

ou le retourner dûment rempli par courrier à cette adresse :

Service Périscolaire
11 rue de la Pierre Laye
02200 Pernant

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

☐ Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant (pour le contrôle des vaccins obligatoires qui doivent être à jour) sur lesquelles doit figurer son nom OU un certificat médical attestant que celui-ci est à jour de ses obligations vaccinales

☐ Photocopie de la notification CAF ou MSA avec composition de la famille et quotient familial

☐ Photocopie de l'attestation d'assurance et de la mutuelle le cas échéant.

☐ Règlement intérieur signé

☐ Fiche de présence dûment complétée

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Sabrina – Coordinatrice Périscolaire
Email : periscolairedepernant02@gmail.com
Tèl : 03.23.73.60.58 / 06.65.39.76.70 (par sms uniquement)
Facebook : Périscolaire de Pernant
Site : www.pernant.fr

Rappel du fonctionnement

TEMPS EXTRASCOLAIRE

L'ORGANISATION GÉNÉRALE

- **Accueil du matin :**

L'accueil est possible de 7H30 à 9H00. Les animations débutent dès 9H00. (sauf cas exceptionnel)

- **Accueil restauration :**

Accueil possible des enfants qui n'ont pas assisté aux animations du matin ou départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine.

De 12H00 à 13H30 temps de restauration.

De 13H30 à 14H00, accueil possible des enfants qui ne participent qu'aux animations de l'après-midi ou départ des enfants qui n'y assistent pas.

La réservation ou l'annulation des repas s'effectue au plus tard la veille du jour de la restauration souhaité et avant 10H00.

Toute réservation d'un repas API qui n'est pas annulée dans les délais ou pour laquelle aucun certificat médical n'a été transmis sera facturée.

- **Accueil de l'après-midi :**

Les animations se déroulent de 14H00 à 17H30, temps du goûter compris.

Le goûter est offert par la municipalité.

De 17H30 à 18H30 au plus tard, départ des enfants avec leurs familles.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant dont le dossier n'a pas été rendu dûment complété ne pourra fréquenter la structure.